

Projet de prolongement de
l'autoroute Robert-Cliche (73)
entre Beauceville et Saint-
Georges

Avis du Conseil régional de
l'environnement
Chaudière-Appalaches (CRECA)

Le 8 novembre 2006



Plan de la présentation

- Introduction
- Acceptabilité du projet
- Options à privilégier
- Recommandations
- Conclusion

Introduction

- Le CRECA :
 - OBNL fondé en 1991 (15 ans d'activité);
 - Reconnu par le MDDEP;
 - Plus de 351 membres;
 - Point de ralliement de ceux qui pensent, bâtissent et agissent dans la région.
- Son mandat :
 - Contribuer au développement d'une vision régionale partagée de l'EDD;
 - Favoriser la concertation;
 - Assurer le développement durable de notre région :
 - Éviter les répercussions négatives sur les milieux biophysique, humain et socioéconomique;
 - Améliorer la qualité de vie.

Harmonisation des actions en transport doit se faire selon les caractéristiques de l'environnement et les préoccupations des populations concernées.

Acceptabilité du projet

- Problèmes actuellement présents sur la route 173
 - Traverse les centres d'agglomération urbaine
 - Nuisances pour la population:
 - Bruit
 - Poussière
 - Congestion (stress)
- Assurer un lien interrégional entre Québec et Saint-Georges
- Soutenir le développement économique de la Beauce :
 - Saint-Georges, Beauceville et Notre-Dame-des-Pins
- Prolongement possible jusqu'à la route 204

Options à privilégier

- Le tracé Est est le plus acceptable :
 - moins grand nombre d'impacts négatifs sur le milieu.
- Raccordement à Beauceville et Notre-Dame-des-Pins, le raccordement Sud est à privilégier :
 - pour des raisons environnementales et de sécurité.
- Raccordement à Saint-Georges, le raccordement par la 74e rue est plus adéquat :
 - moins d'impacts au niveau de la plaine inondable et des bâtiments en place (résidences/commerces).

Recommandations

1. Maintien de l'intégrité du milieu biophysique :

- Cadre de révision du RNI;
- Redressement cours d'eau + travaux milieu humide Loubier;
- Périodes de restriction;
- Intégrité habitats fauniques d'intérêt (recréer pertes);
- Étude impact barrière physique ou filtre sur déplacements cerfs de Virginie période hivernale;
- Transplanter les thalles d'ails des bois;
- Valoriser les volumes de bois coupés.

2. Respect du milieu humain :

- Qualité des puits individuels et municipaux;
- Aménagements qui s'intègrent au caractère naturel du paysage;
- Buttes antibruit ou autres mesures (acquisition ou déplacement).

Recommandations (suite)

3. Harmonisation du projet au milieu socioéconomique :

- Dédommager \$\$ les producteurs sylvicoles et acéricoles;
- Chemins d'accès ou autres aménagements pour les producteurs agricoles.

4. Saines pratiques de gestion :

- Plan de gestion des matières résiduelles + clauses devis;
- Plan de gestion des sels de déglacage d'ici 2008;
- Gestion écologique.

5. Lutte aux changements climatiques :

- Liens intermodaux pour le transport des marchandises et des personnes.

Conclusion

- Le CRECA souhaite que l'organisation du transport intègre de plus en plus efficacement les principes du développement durable
- But :
 - concilier le respect de l'environnement, le dynamisme économique et le développement social dans une perspective d'équité entre les individus et les générations.

Questions ?